

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

TARN

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEMALENS

Nombre de membresAfférents au
Conseil
Municipal

en exercice

Qui ont pris
part à la
délibération

19

19

18

Séance du 17 juillet 2023

Date de la convocation

10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept juillet à 20h00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Annette VEITH, maire.

Date d'affichage

10 juillet 2023

Présents : MM VEITH Annette, BRASSARD Jean-Claude, ALQUIER Josette, PLAZOLLES Éric, SIRI Anne, VIALA Patrick, CAUWET Alain, ROUSSEL Josette, OLIVIER-LATAPIE Christophe, APATOUT Aristide, COSTE Dominique, BAUDOUI Sophie, PORTAL Nicolas, PUGINIER Gérard, FARRIÉ Philippe.

Absents excusés : MM DUTEIL Isabelle (procuration BAUDOUI Sophie), HAUTIN Jean-Jacques (procuration OLIVIER-LATAPIE Christophe), SUDÉRIE Roseline (procuration ALQUIER Josette,) DHUICQ Jocelyne.

Secrétaire de séance : Mme BAUDOUI Sophie

2023-68

Délibération instauration tarif garderie

Madame le Maire explique que la réunion de la commission école s'est réunie afin de se concerter au sujet de la garderie. Le service de garderie accueille les enfants de l'école communale de 07h30 à 08h20 – de 12h00 à 13h30 et de 16h15 à 18h30.

Il a été constaté qu'en moyenne, 120 enfants restaient dans l'enceinte de l'école après la fin des cours (16h15). C'est une gestion difficile pour le personnel et les règles de sécurité ne peuvent pas toujours être respectées.

Sur proposition de la commission école, il est suggéré de rendre payante la garderie du soir, à compter de 16h15 et jusqu'à 18h30, pour un tarif de 1 euro par jour et par enfant.

Après comparaison des tarifs pratiqués dans des communes du secteur et réflexion sur différentes situations familiales,

Le conseil municipal, décide par :

1 Voix CONTRE (PORTAL Nicolas)

4 ABSTENTIONS (COSTE Dominique, PUGINIER Gérard, OLIVIER-LATAPIE Christophe-procuration HAUTIN JJ)

13 Voix POUR

La mise en place d'un tarif unique à **1 euro** pour la garderie du soir des 16h15, **par enfant**, et quel que soit l'amplitude horaire, à compter de **octobre 2023**

Pour extrait conforme
Annette VEITH,
Maire

